

PLAN D'ACCÈS

Où ?

le 13 mars 2012 à 14h00
Grande Scène du Chesnay
37 rue Caruel de Saint-Martin
78150 LE CHESNAY

Accès voiture :

Depuis l'A12 en direction de Paris, sortie N186, Le Chesnay
Par l'A13 depuis Paris, sortie n°5

Parking souterrain gratuit

Accès en transport

Depuis Versailles-Chantiers : Bus ligne B, arrêt place Simart, puis 8 mn à pied
Depuis Versailles-Rive Droite : Bus ligne S, arrêt stade Michaux, puis 5 mn à pied

Covoiturage organisé



INSCRIPTION OBLIGATOIRE À RETOURNER

- par télécopie au 01 39 50 61 60
- par courriel caue78@caue78.com

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Un covoiturage sera organisé parmi les participants :

Je suis intéressé(e)

Fait à _____ le _____

Signature et cachet



LES MARDIS DU CAUE

L'ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP* NEUFS

* établissements recevant du public

CONFÉRENCE-DÉBAT DANS LE CADRE DU CYCLE «ACCESSIBILITÉ»

en collaboration avec la DDT 78 et la Chambre de métiers et de l'artisanat 78

Pour que chacun ait accès aux biens et aux services de la collectivité, la loi du 11 février 2005 prévoit les dispositions qui favorisent l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Qu'est-ce que le handicap ? Comment le prévoir dans les projets de construction, d'aménagement ou de réhabilitation ?

Nous poursuivrons par 3 dates en 2012 qui nous permettront d'explorer la mise en accessibilité du bâti ou de l'espace public :

- juin 2012 : l'accessibilité de l'espace public : le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)
- octobre 2012 : l'accessibilité des ERP existants : les commerces et les bâtiments publics
- décembre 2012 : l'accessibilité des logements



13 MARS 2012 à 14h00

Grande Scène du Chesnay - 37 rue Caruel de Saint-Martin - 78150 Le Chesnay



Badia-Berger, architectes © David Boureau



L'ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP* NEUFS

* établissements recevant du public

Les établissements recevant du public (ERP) doivent être rendus accessibles au plus tard le 31 décembre 2014 à toute personne quelles que soient ses capacités physiques, visuelles, auditives ou cognitives.

Les ERP doivent, pour les parties recevant ou ouvertes au public, permettre aux personnes handicapées d'accéder, de circuler, recevoir les informations diffusées et accéder aux services ou activités proposés avec la plus grande autonomie possible. Dans sa conception et jusqu'au bout de la réalisation, tout ERP neuf doit répondre aux exigences qui permettent de le rendre véritablement accessible sans oublier les handicaps ou situation handicapante que peut connaître tout un chacun. L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements depuis l'emprise publique jusqu'au bâtiment et elle vise les places de stationnement automobile affectées aux personnes à mobilité réduite, les cheminements extérieurs et intérieurs, les ascenseurs, les accès, les locaux avec leurs équipements.



Badia-Berger, architectes © David Boureau

PROGRAMME

14h00 Accueil

Philippe Brillault, conseiller général des Yvelines, Maire du Chesnay
Xavier Brouard, directeur de la culture du Chesnay
Valérie Métrich-Hecquet, directrice de la DDT 78

14h15 L'organisation départementale autour de l'accessibilité

Cédric Loescher, chef du bureau de la prévention des risques
et de la sécurité du public à la préfecture des Yvelines

14h30 Le handicap et l'accessibilité

Virginie Biarnes, psychomotricienne, conseillère municipale d'Elancourt

15h00 L'accessibilité dans un ERP neuf : le contexte réglementaire et exemples

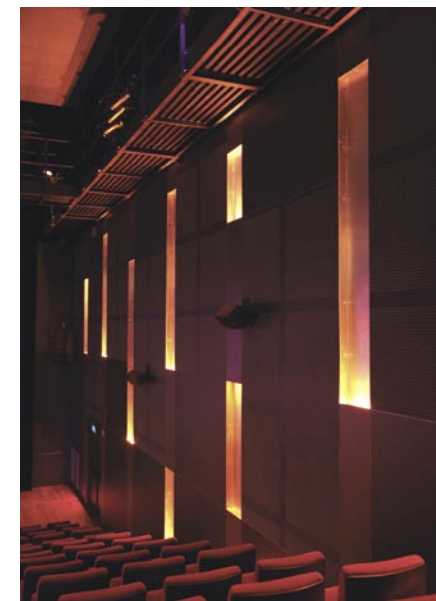
Emilie Jeannesson-Mange, chef de l'unité qualité de la construction,
CETE Ile-de-France

16h30 Visite du théâtre du Chesnay

Atelier Badia Berger, architectes

17h15 Clôture autour d'un pot

Animation par Elisabeth Rojat-Lefebvre,
directrice du CAUE 78



Badia-Berger, architectes © David Boureau

